

Covid19 – Règles d'entrée

État: le 15 décembre 2020 – 16h00

Entrée en Autriche

✓ Le formulaire d'obligation de quarantaine doit être rempli à l'entrée. 📄

https://www.ris.bka.gv.at/Dokumente/Bundesnormen/NOR40226912/II_445_2020_Anlage_5_Quarantaeneverpflichtung.pdf

! Une obligation de quarantaine de 10 jours s'appliquera. La quarantaine doit être passée à la maison. 🏠

✓ Après cinq jours de quarantaine, il vous sera possible de faire un test (PCR ou antigène).

Si ce test est négatif, la quarantaine est terminée. 🏠

✓ Le test PCR Covid19 ou le test antigène Covid19 sont valides. 📄

! Exception – Entrée avec un test Covid19 négatif n'est possible que pour :

- ✓ Les personnes qui doivent entrer en Autriche pour des raisons professionnelles (p.ex. pour travailler dans le secteur des soins)
- ✓ Les personnes qui doivent s'adresser à un tribunal ou à une autorité
- ✓ Les personnes qui accompagnent quelqu'un pendant un traitement médical

! Le test Covid19 doit avoir été passé dans les 72 dernières heures.

! Vous devez payer le test vous-même. 🇪🇺

Entrée – aucun test et aucune quarantaine nécessaire :

- Les personnes qui travaillent en Autriche régulièrement ; sauf pour le travail dans le secteur des soins (navetteurs)
- Les personnes qui rendent régulièrement visite à leur famille (navetteurs)
- Les personnes entrant en raison de situations familiales imprévisibles (p.ex. un décès)
- Les personnes entrant des pays suivants :
 - Australie
 - Finlande
 - Irlande
 - Islande
 - Japon
 - Norvège
 - Corée du Sud
 - Uruguay
 - Vatican

!! Si vous avez des questions concernant les règles d'entrée, appelez le service juridique de ZEBRA. 📞 0316/835630